

**Calendrier des stages programmés à l'ISST
à la demande de la FO, au cours du 1er semestre 2024**

Dates	Durée	Intitulé	Interlocuteur OS	Enseignant(s)
Semaine 2 : Du lundi 8 au vendredi 12 janvier	5 jours	Méthodes pédagogiques actives	Rachèle Barrion	Anne Muller
Semaine 3 : Du mardi 16 au Mercredi 17 janvier	2 jours	AFIP Prise de mandat CPH	Patricia Drevon	Christophe Vigneau
Semaine 5 : Du lundi 29 janvier au Vendredi 2 février	5 jours	Organisation du travail	Karen Gournay	Nicole Maggi-Germain et Gabriel Rosenman
Semaine 8: Du lundi 19 au Vendredi 23 février	5 jours	Environnement	Béatrice Cliq	Antonella Corsani et Phillippe Légé
Semaine 11: Du lundi 11 au Vendredi 15 mars	5 jours	Actualités juridiques	Patricia Drevon	Christophe Vigneau et Clémence Yuste- Villamayor
Semaine 14 : Du mardi 2 au vendredi 5 avril	4 jours	Questions sociales internationales et européennes	Branislav Rugani	Antonella Corsani et Laetitia Driguez
Semaine 20 : Du lundi 13 au vendredi 17 mai	5 jours	Rémunération (salaires et autres)	Karen Gournay	Nicole Maggi- Germain et Philippe Légé
Semaine 23 : Du lundi 3 au vendredi 7 juin	5 jours	Afip-L'incidence des procédures collectives sur les procédures prud'homales	Patricia Drevon	Christophe Vigneau et Clémence Yuste-Villamayor
Semaine 26 : Du lundi 24 au vendredi 28 juin	5 jours	Discrimination	Béatrice Cliq	Nicole Maggi- Germain et Gabriel Rosenman

Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST)

16, boulevard Carnot – 92340 Bourg-La-Reine – Tél. : +33(0)1 79 41 90 00 –
www.panthonsorbonne.fr/ufr/isst

Semaine 29 : Du lundi 15 au vendredi 19 juillet	5 jours	Méthodes pédagogiques	Rachèle Barrion	Non pourvu
---	---------	------------------------------	-----------------	------------

Informations générales

1. Modalités de transmission des listes de stagiaires

Il est impératif de faire parvenir à l'ISST la liste des stagiaires **au minimum 6 semaines** avant le premier jour du stage afin de respecter les délais légaux (dépôt de la demande écrite d'autorisation d'absence auprès de l'employeur), mais aussi pour un bon fonctionnement interne de l'Institut (logistique administrative, hôtelière, de restauration, etc.).

2. Effectif minimum

Tout stage programmé doit rassembler un effectif minimum de 15 stagiaires. Des exceptions peuvent être prévues lorsque la part des travaux pratiques est importante - nécessitant un travail en faible effectif - ou encore en raison de la spécificité du groupe (membres d'un CA, d'un service) dont la composition ne permet pas de rassembler 15 stagiaires.

Il est impératif de prévoir **une marge d'inscrits supplémentaires** qui permettront de pallier les désistements de dernière minute et de maintenir le stage à l'effectif prévu.

3. En cas d'annulation

Toute annulation de stage doit-être indiquée à l'ISST, par l'autorité syndicale responsable du stage, **par courriel au plus tard 5 semaines** avant le début du stage.

4. Contacts utiles

Directeur : Jean-Michel Denis, dirisst@univ-paris1.fr

Responsable administratif : Catherine di Costanzo, Catherine.di-costanzo@univ-paris1.fr

Coordinatrice des stages : Agnès Placide, stages-ISST@univ-paris1.fr

Antonella Corsani : antonella.corsani@univ-paris1.fr

Anne Muller : anne.muller@univ-paris1.fr

Joseph Morin : josephantoine.morin@gmail.com

Laetitia Driguez : Laetitia.Driguez@univ-paris1.fr

Christophe Vigneau : christophe.vigneau@univ-paris1.fr

Clémence Yuste-Villamayor : Clemence.Yuste-Villamayor@univ-paris1.fr

Nicole Maggi-Germain, nicole.maggi-germain@univ-paris1.fr

Philippe Légé, philippe.lege@univ-paris1.fr

Gabriel Rosenman, gabriel.rosenman@univ-paris1.fr